

par Jean-Louis Debré

Président de l'Assemblée nationale



Dans la période difficile que traverse notre pays, nos concitoyens attendent de leurs responsables politiques qu'ils se consacrent à la mise en œuvre des réformes nécessaires pour remettre la France sur la voie de la prospérité et de la croissance tout en restant attentifs à leurs préoccupations quotidiennes et à leur inquiétude devant l'extension de toutes les formes d'insécurité et de précarité.

Ces deux missions peuvent paraître, sinon contradictoires, du moins difficiles à assumer de concert.

Les parlementaires le savent mieux que quiconque: combien notre pays a-t-il connu de réformes en trompe-l'œil, qui, à vouloir éviter les sujets sensibles, n'ont fait que modifier l'apparence des choses sans avoir d'autre résultat que d'alimenter l'empilement de textes législatifs et réglementaires? Combien, à l'inverse, de réformes justes et nécessaires, mais avortées faute d'un débat réel entre les grands courants idéologiques et les diverses sensibilités politiques qui font l'opinion nationale?

Notre pays prend lentement conscience du caractère stérile de cette alternative entre débats sans réforme et réformes mort-nées faute de débat. Je veux voir en particulier dans l'activité parlementaire de l'année 2003 – dont ce rapport trace l'utile bilan – des signes encourageants d'une revitalisation de notre vie publique au service du pays et de ses intérêts essentiels.

Après avoir, lors de la première année de législature, voté les textes qu'appelait l'affermissement de l'autorité de l'Etat, les députés se sont en 2003 principalement attachés à entamer les réformes de fond que la situation de la France exige.

A chaque fois que l'essentiel était en jeu, j'ai veillé, avec l'appui et le soutien des groupes et de leurs présidents, à ce que tout le temps nécessaire soit donné au débat parlementaire. J'ai voulu, loin des fausses urgences, donner la priorité à l'échange, au dialogue, à la confrontation démocratique. Chacun a pu constater – j'en veux pour preuve les débats sur l'avenir des retraites et sur la laïcité – que ce choix, loin de différer le processus de réforme, a permis tout au contraire

de l'inscrire au plus profond de notre réalité nationale, de sa diversité sociale et politique. Je ne dévierai pas de cette voie car elle est la condition sine qua non du mouvement et du progrès, et, plus fondamentalement encore, la seule conforme à l'exigence démocratique et républicaine qui nous lie.

Je souhaite que, parallèlement, l'Assemblée nationale demeure un lieu de propositions, comme elle a su le faire cette année pendant laquelle plusieurs missions d'information ont recommandé la réforme du droit des sociétés, de l'organisation interne de l'hôpital ou encore l'interdiction du port des signes religieux à l'école publique.

Enfin, j'ai veillé à ce que notre Assemblée développe ses fonctions de contrôle. Le renforcement de la dimension présidentielle de la V^è République suppose une évolution du rôle du Parlement où le contrôle au jour le jour de l'activité de l'exécutif s'est peu à peu substitué à l'exercice de sa capacité effective à renverser le Gouvernement. Ces missions de contrôle sont exercées par les députés au sein d'organes permanents que sont les Offices parlementaires ou encore la Mission d'évaluation et de contrôle ou dans le cadre de commissions d'enquêtes dont la constitution a été rendue plus aisée par la réforme du règlement de l'Assemblée nationale adoptée au mois de mars 2003.

C'est en remplissant ses missions avec détermination et courage que notre Assemblée redonnera à nos concitoyens le goût du débat démocratique et de la vie publique. C'est ainsi qu'elle fera œuvre la plus utile au service des Français qu'elle représente et de la République qu'elle a pour mission de servir.

Tuhé

